FORMULE 77A

AVIS DE REQUÊTE (PAR LE PROPRIÉTAIRE)

COUR DU BANC DU ROI

Centre
REQUÊTE EN VERTU DE : La Loi sur l'expropriation
ENTRE:
(nom et adresse au complet du propriétaire)
propriétaire,
- et -
(description légale et adresse correctes de l'autorité compétente à laquelle l'indemnité est réclamée)
autorité compétente.
AVIS DE REQUÊTE (PAR LE PROPRIÉTAIRE)
À l'autorité compétente susnommée :
1. SACHEZ que le propriétaire demande que le tribunal fixe l'indemnité qu'il réclame à l'autorité compétente en ce qui a trait au bien-fonds décrit ci-après.
2. Le propriétaire demande une indemnité pour son droit à titre de
(description du bien-fonds)
3. (S'il y a lieu) Le propriétaire demande une indemnité en réparation du préjudice causé à sor droit sur le bien-fonds suivant : (décrire le droit du propriétaire)
(description du bien-fonds)

PRÉCISIONS SUR LA DEMANDE

- 4. (Le propriétaire doit, dans ce paragraphe, indiquer de façon complète, claire et concise, sous forme d'alinéas cotés alphabétiquement, les montants réclamés dans le paragraphe 2 ou 3, ou les deux, ainsi que la façon dont chaque montant est calculé, par postes, selon les principes énoncés dans la *Loi*, et les faits sur lesquels est fondé chaque élément de l'indemnité réclamée.)
- 5. Autres propriétaires du bien-fonds : (indiquer les noms, adresses et droits respectifs de tous les autres propriétaires du bien-fonds).

Le présent avis est donné par	:	
•	(propriétaire ou avocat du propriétaire)	
	(adresse complète)	
(data)		dálismán man
(date)		délivrée parregistraire
		- 18-1 1- 11- 1
		adresse du greffe